



## Un appel aux bénévoles pour partager avec les enfants le plaisir de la lecture

Une mobilisation nationale des lecteurs de plus de 50 ans  
soutenue par plus de 170 écrivains,  
portée par l'UNAF (Union nationale des associations familiales)  
et la Ligue de l'enseignement

Association Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 – Publiée au J.O. le 11 décembre 1999  
Agréée association nationale de jeunesse et d'éducation populaire le 27 janvier 2005  
Association-ressource dans le cadre du Plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme  
Membre du Comité consultatif de l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme)

*“ Lire, c’est une respiration nécessaire. ”*  
Dan Franck

*“ Lire, c’est vivre sans frontière et sans horloge.  
La lecture est un partage universel : celui qui lit, n’est jamais seul. ”*  
Michèle Gazier

*“ Lire, pour vivre plusieurs fois. ”*  
Alexandre Jardin

*“ Qui a lu, lira. ”*  
V. M. Le Normand

*“ Ouvrir un livre c’est comme hisser la voile, le début du départ. ”*  
Éric Orsenna

*“ J’ai toujours lu pour de mauvaises raisons et je continue... ”*  
Daniel Picouly

*“ Lire c’est résister. ”*  
Daniel Pennac

*“ Vivre et livre, des mots presque jumeaux, aussi différents qu’ils sont pareils ;  
prêts à s’embellir l’un l’autre, à se donner âme et souffle, à périr ensemble.  
Je suis, je pense, je lis : il n’y a plus qu’à prendre la plume et à s’envoler ”*  
Yann Queffelec

**Phrases originales sur la lecture  
des écrivains du Comité de soutien de Lire et faire lire**



**Les écrivains du Comité de soutien posent pour une photo  
à la Bibliothèque nationale de France  
à l’occasion des 10 ans de Lire et faire lire (janvier 2010)**

## Sommaire

<b>1. Le programme Lire et faire lire</b>	
1.1. Plaisir de lire, plaisir de partager	page 3
1.2. Lire et faire lire en France	page 3
1.3. Lire et faire lire à l'international	page 3
1.4. Le comité de soutien d'écrivains	page 4
<b>2. Le dispositif</b>	
2.1. Nos motivations	page 5
2.2. L'association Lire et faire lire	page 5
2.3. Fonctionnement :	page 6
- Organisation	
- Soutiens	
2.4. Les Chartes de Lire et faire lire	page 7
2.5. Les lecteurs bénévoles	page 9
<b>3. Les actions</b>	
3.1 Les événements	page 10
3.2 Les actions spécifiques	page 11
3.3 Les formations	page 11
3.4 L'animation du réseau	page 12
<b>4. Annexes</b>	
Parution au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale	page 13
Circulaires du Ministère de l'Éducation nationale	page 14
Contacts	page 18



# **1. Le programme Lire et faire lire**

## **1.1. Plaisir de lire, plaisir de partager**

Lire et faire lire est un programme national éducatif d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle.

À la demande des directeurs des structures éducatives (crèches, écoles maternelles et primaires, centres de loisirs, bibliothèques...) et en cohérence avec le projet éducatif et les pratiques pédagogiques, des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature.

Des séances de lecture à haute voix sont ainsi organisées en petit groupe (3 à 6 enfants volontaires), une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

## **1.2 Lire et faire lire en France**

170 coordinateurs départementaux Lire et faire lire développent le programme sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin.

5000 structures pédagogiques accueillent 12000 lecteurs qui interviennent auprès de 250 000 enfants.

*Situation en octobre 2010*

## **1.3. Lire et faire lire à l'international**

En Suisse, les écrivains Jacques Chessex, Marie-Claire Dewarrat, Monique Laederach, Amélie Plume, Laurence Deonna, Janine Massard, Christophe Gallez, Gaston Cherpillod, Jean-Bernard Vuillème, Alexandre Voisard, Jean Romain, Vahé Godel, Jean-Pierre Keller et Jean-Marc Lovay ont apporté en 2001 leur soutien au programme helvète.

Au Canada, la COFAQ (Confédération des Organismes Familiaux du Québec) a fait part en juin 2001 de sa volonté de mettre en place une version québécoise de Lire et faire lire pour 2002. Une réflexion a été engagée avec le Ministère de l'Éducation et l'Union des Écrivains et des Écrivaines du Québec. L'association « Lire et faire lire Québec » déploie aujourd'hui ses activités dans sept régions administratives.

**Lire et faire lire est soutenu par plus de 170 écrivains,  
ce programme d'ouverture à la lecture est naturellement le leur**

#### **1.4. Le comité de soutien d'écrivains**

Eliette Abecassis	François de Closets	Alexandre Jardin	JB Pontalis
Géraldine Alibeu	Jean-François Coatmeur	Fanny Joly	Yann Queffelec
Jacques Almira	Paule Constant	Jean-François Josselin	Bruno Racine
José Alvarez	Didier Daeninckx	Serge Joncour	Patrick Rambaud
Pierre d'Armayan	Régine Deforges	Charles Juliet	Mario Ramos
Jean-Philippe Arrou-	Philippe Delerm	Vénus Khoury-Ghata	Pierre-Jean Remy
Vignod	Michel Déon	Claude Klotz	Jean-François Revel
Pierre Assouline	Dominique Desanti	Antoon Krings	Jean-Marc Roberts
Jacques Attali	Marie Desplechin	Philippe Labro	Jean-Marie Rouart
Laurent Audoin	Régine Detambel	Isabelle Lacamp	Jean Rouaud
Nicole Avril	Maurice Denuzière	Jean-Marie Laclavetine	Jean-Christophe Ruffin
Elisabeth Barillé	Jean Pierre Dirick	Marc Lambron	Robert Sabatier
Barroux	Catherine Dolto-	Dominique Lapierre	Gonzague Saint Bris
Michel Bauer	Tolitch	Catherine de Lasa	Jacques Salomé
Michèle Bayar	Françoise Dorin	Jean-Marie Le Clezio	Alex Sanders
Philippe Beaussaut	Chantal Dupuy-Dunier	Françoise Lefèvre	Claude Sarraute
Tonino Benacquista	Jacques Duquesne	Hervé Le Tellier	Pierre Schoendorfer
Tahar Ben Jelloun	Xavier Emmanuelli	Marc Lévy	Marie Sellier
Paul Bergèse	Annie Ernaux	Olivier Lhote	Yves Simon
Michel Besnier	Alice Ferney	Sophie Loubière	Christiane Singer
Hector Bianciotti	Alain Finkielkraut	Véronique M. Le	Valère Staraselski
Clémence de Bieville	Michèle Fitoussi	Normand	Vincent de Swarte
Pierrick Bisiski	Christine Flament	Françoise Mallet-Joris	Ophélie Texier
Christian Bobin	Pierrette Fleutiaux	Amin Maalouf	Paul Thiès
Janine Boissard	Elise Fontenaille	Félicien Marceau	Denis Tillinac
Denise Bombardier	Jacques Fournier	Benoit Marchon	Michel Tournier
Françoise Bourdon	Irène Frain	Véronique Massenet	Alain Turgeon
Elisabeth Brami	Dan Franck	Alberto Manguel	Albert Uderzo
Michel Braudeau	Bernard Friot	Philippe Meyer	Didier Van Cauwelaert
Pascal Bruckner	Max Gallo	Claude Michelet	Jean Vautrin
Emmanuel Carrère	François Garagnon	François Morel	Delphine de Vigan
Patrick Cauvin	Michèle Gazier	Edgar Morin	Claude Villers
Jack Chaboud	Françoise Giroud	Marie-Aude Murail	Bertrand Visage
Michel Chaillou	Franz-Olivier Giesbert	Eric Neuhoff	Frederic Vitoux
Françoise	Henri Godard	Marie Nimier	Martin Winckler
Chandernagor	Roger Grenier	Jean d'Ormesson	Françoise Xénakis
Bernard Chapuis	Benoîte Groult	Eric Orsenna	
Madeleine Chapsal	Gudule	Katherine Pancol	
Edmonde Charles-	Antoine Guillopé	Pef	
Roux	Paul Guimard	Daniel Pennac	
Noëlle Chatelet	Mareck Halter	Daniel Picouly	
Chantal Chawaf	Catherine Hermary	Michel Piquemal	
Alain Chiche	Vieille	François Place	
Jean-Loup Chiflet	Yves Hughes	Anne Plantagenet	
Jean Claverie	Dominique Jamet	Patrick Poivre d'Arvor	

## **2. Le dispositif**

### **2.1. Nos motivations**

- Nous pensons qu'il n'y a rien de plus enthousiasmant que de faire entrer un enfant dans le XXIème siècle en lui ayant transmis le plaisir de lire.
- Nous pensons que le plaisir est l'une des clés des apprentissages réussis.
- Nous pensons que les seniors ont un rôle social fondamental à jouer.
- Nous pensons que les échanges entre les générations constituent une richesse indéniable.
- Enfin, nous sommes convaincus que les citoyens peuvent aider l'école de façon concrète et fraternelle à résoudre les nouveaux problèmes engendrés par l'évolution de la société.

### **2.2. L'association Lire et faire lire**

Lire et faire lire est une association loi 1901 sans but lucratif, publiée au Journal Officiel le 11 décembre 1999, initiée par l'écrivain Alexandre Jardin et le Relais civique, association d'appel à l'action citoyenne pour des causes d'intérêt général.

Elle a pour objet d'encourager et développer toutes initiatives citoyennes de nature à promouvoir et développer le goût de la lecture.

Lauréate du Prix Fraternité en 2005, association-ressource dans le cadre du Plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme, membre du Comité consultatif de l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme), elle est agréée association nationale de jeunesse et d'éducation populaire.

Elle regroupe les réseaux départementaux de deux associations fortement impliquées dans la vie sociale, culturelle et civile :

#### **• La Ligue de l'enseignement**

La Ligue de l'enseignement est née en 1866 de la volonté de républicains de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, dans le but d'exercer pleinement leur citoyenneté et d'établir durablement une société plus juste, plus libre, plus solidaire. Réparties sur l'ensemble du territoire, 102 fédérations, 22 unions régionales et 30 200 associations locales en constituent le réseau, en relation avec les collectivités locales, les écoles...

Elle est reconnue d'utilité publique par décret du 8 janvier 1985.

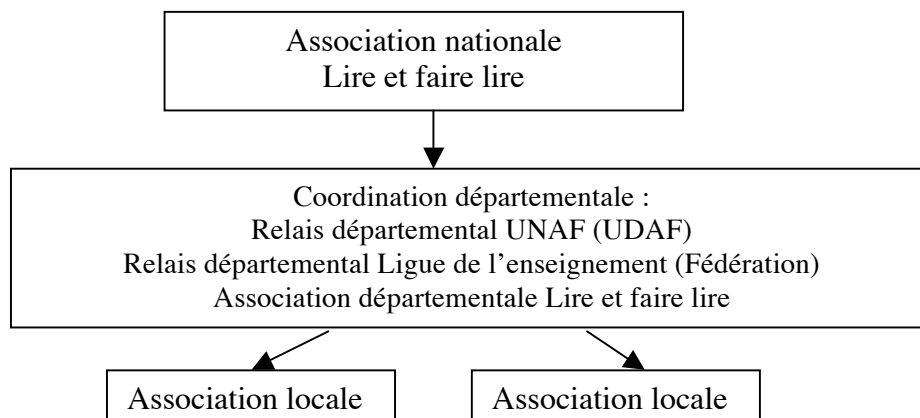
#### **• L'Union Nationale des Associations Familiales (U.N.A.F.)**

L'UNAF a pour mission légale de représenter auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles françaises et étrangères régulièrement établies en France et de défendre leurs intérêts matériels et moraux. L'UNAF regroupe 900 000 familles adhérant à 7 600 associations, 99 Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF), 22 Unions Régionales (URAF). Plus de 25 000 représentants familiaux défendent les intérêts des familles dans les instances, nationales, régionales, départementales et locales.

## 2.3. Fonctionnement

### Organisation :

Lire et faire lire est mis en œuvre conjointement par la Ligue de l'enseignement et l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales). Les niveaux départementaux de ces organismes organisent et coordonnent le programme. Par conventions particulières, des associations partenaires peuvent relayer le programme Lire et faire lire.



### En partenariat :

Lire et faire lire a signé des conventions de partenariat avec Le Printemps des Poètes, La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, l'ABF (association des bibliothécaires de France), La BnF-Centre national de la littérature pour la jeunesse/La Joie par les livres, la Fondation Nationale de Gérontologie, Culture du cœur.

### L'association Lire et faire lire est soutenue en 2011 par :

- Le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
- Le Ministère de la Culture et de la Communication
- La DGCS (Direction générale de la cohésion sociale)
- L'Acse (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances)
- Le CDVA (Conseil du développement à la vie associative)
- La CNAF (Caisse nationale des allocations familiales)
- La Caisse des dépôts
- La Fondation SNCF
- La Fondation EDF Diversiterre
- Le fonds MAIF pour l'éducation
- Bolloré Thin papers
- Decitre
- Le magazine Lire
- Milan Presse
- Didier Jeunesse
- Team partners group
- Les donateurs particuliers



**Deux chartes ont été élaborées dans le cadre du programme.  
Elles précisent le rôle et les engagements de chacun**

## **2.4. Les chartes de Lire et faire lire**

### **Charte des structures d'éducatives**

#### **1 STRUCTURES D'ACCUEIL**

1.1 Lire et faire lire s'adresse en priorité aux enfants des classes du Cycle 2, de toutes les écoles primaires. Une extension du programme est possible en Cycle 1 et en Cycle 3.

1.2 Lire et faire lire privilégie le temps périscolaire. En accord avec l'équipe éducative, une intervention sur le temps scolaire est possible.

1.3 Lire et faire lire s'adresse également aux enfants fréquentant des structures "petite enfance", des associations socio-culturelles, des centres de loisirs, des structures médico-sociales et des établissements secondaires.

1.4 Les coordinations départementales Lire et faire lire sont les interlocuteurs des structures.

#### **2 DURÉE ET FRÉQUENCE DE L'ACTION**

2.1 La structure, après une période d'essai d'un mois, s'engage à participer au programme jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

2.2 La fréquence des interventions est définie par la structure en collaboration avec la coordination, en tenant compte des disponibilités des lecteurs.

2.3 En cas de difficultés non résolues, et après avoir contacté la coordination locale, la structure peut suspendre le programme en cours d'année.

#### **3 RÔLE DE LA STRUCTURE ÉDUCATIVE**

3.1 C'est la structure, sous la responsabilité de son directeur, qui décide de sa participation au programme Lire et faire lire, en se manifestant auprès de la coordination départementale.

3.2 L'intervention des lecteurs est intégrée aux activités de la structure, en cohérence avec son projet éducatif.

3.3 L'équipe éducative de la structure constitue des groupes de 2 à 6 enfants volontaires.

3.4 La structure assure un accueil favorable au bon déroulement de l'activité.

3.5 Le choix des livres se fait par concertation entre les lecteurs et l'équipe éducative de la structure.

3.6 La structure s'engage à ne pas confier d'autres tâches aux lecteurs que celles relevant de l'activité de Lire et faire lire.

3.7 La structure est chargée d'informer les familles, son personnel et ses services sur le déroulement du programme.

#### **4 RELATIONS AVEC LA COORDINATION DÉPARTEMENTALE**

4.1 La coordination départementale est à la disposition de la structure éducative pour la renseigner et l'accompagner dans la mise en place du programme.

4.2 La structure est invitée à faire part à la coordination départementale de ses remarques et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité des interventions.

4.3 La coordination s'engage à l'aider dans d'éventuelles difficultés rencontrées lors du déroulement du programme Lire et faire lire.

4.4 La signature d'une convention entre la structure d'accueil et la coordination départementale est souhaitable.

4.5 La coordination départementale veille au respect de la présente charte.



## **Charte du lecteur bénévole**

### **1 STATUT DU LECTEUR**

- 1.1 Une des spécificités du programme Lire et faire lire étant d'assurer le lien intergénérationnel, le lecteur doit être retraité ou âgé d'au moins 50 ans.
- 1.2 Il intervient bénévolement.
- 1.3 Le lecteur est accueilli par la coordination départementale qui valide son inscription.
- 1.4 Le lecteur est assuré gratuitement pour ses déplacements (domicile-structure éducative) et son temps d'intervention auprès des enfants, par l'association nationale Lire et faire lire.
- 1.5 Le lecteur peut adhérer, s'il le souhaite, à une association partenaire du programme Lire et faire lire.

### **2 NEUTRALITÉ**

- 2.1 Le lecteur, dans une démarche républicaine et laïque, n'est pas sélectionné sur ses opinions politiques, religieuses, morales. Il n'en fera pas état lors de ses interventions. Il n'exprimera aucun jugement sur ceux dont les valeurs diffèrent des siennes, n'effectuera aucune propagande.

### **3 FRÉQUENCE ET LIEU DES ACTIONS**

- 3.1 Les enfants bénéficient au minimum d'une séance hebdomadaire, assurée par un ou plusieurs lecteurs.
- 3.2 Le lecteur s'engage, après un essai d'un mois, jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours (sauf imprévu).
- 3.3 La coordination départementale s'efforce de proposer au lecteur la structure la plus proche possible de son domicile.
- 3.4 Pour des actions avec des enfants relevant de structures éducatives autres que l'école primaire, le lecteur donnera son accord préalable et bénéficiera d'une information et d'un soutien adaptés.

### **4 ACTIVITÉ AVEC LES ENFANTS**

- 4.1 Le lecteur a pour mission de lire des histoires à un groupe de 2 à 6 enfants volontaires, dans une démarche de plaisir, de partage et de découverte.  
Lire et faire lire n'est pas un programme de soutien scolaire ou d'apprentissage.
- 4.2 L'équipe éducative constitue les groupes d'enfants.
- 4.3 Le choix des livres implique une large ouverture sur la littérature jeunesse. Ce choix se fait par concertation entre les lecteurs et l'équipe éducative.
- 4.4 Le lecteur ne reste jamais seul en présence d'un seul enfant.
- 4.5 Le lecteur n'intervient que pour les actions définies dans la présente charte. Sinon, il agirait alors sans autorisation, ni assurance, ni défense en cas de problème juridique.

### **5 RELATIONS AVEC LA COORDINATION DÉPARTEMENTALE**

- 5.1 Le lecteur et la coordination départementale communiquent au moins une fois par trimestre.
- 5.2 La coordination départementale organise des réunions de préparation, d'évaluation, d'échanges, de formation et de bilan auxquelles le lecteur est invité à participer.
- 5.3 La coordination s'engage à aider le lecteur dans d'éventuelles difficultés rencontrées dans le programme Lire et faire lire.
- 5.4 La coordination veille au respect de la présente charte.

*\* Voir les conditions générales de l'assurance*

## 2.5. Les lecteurs bénévoles

### Le sexe

La majorité des lecteurs bénévoles engagés dans Lire et faire lire sont des femmes.

Femme : 90 %      Homme : 10%

### L'âge

Près des deux tiers des intervenants (63,42 %) ont moins de 64 ans. L'action Lire et faire lire s'inscrit dans une pratique de jeunes retraités.

50/54 : 8,75 %      55/59 : 22,32 %      60/64 : 32,35 %  
65/69 : 15,93 %      70/74 : 9,44 %      75 et plus : 3,74 %

### L'engagement dans la vie associative

Plus des deux tiers des intervenants (66,86 %) affirment être engagés dans une activité associative.

On peut voir là l'expression de nouvelles revendications et aspirations des retraités, c'est à dire la recherche d'un équilibre de vie post-professionnelle entre temps libre et temps d'utilité sociale. De par leurs actions, les retraités esquisser un autre modèle de retraite : celui de la retraite "utilité sociale" où les acquis de la vie continuent à profiter à la collectivité tout en favorisant le maintien de leur socialisation.

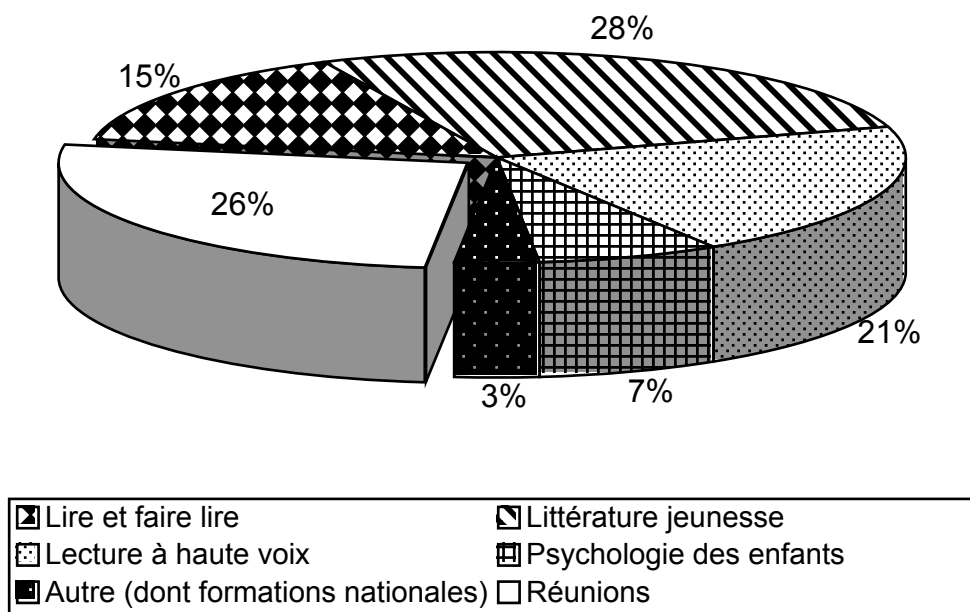
Oui : 66,86 %      Non : 20,35 %  
Association culturelle : 32,45%      Association de retraités : 17,5 %  
Association sportive : 22,22 %      Autre : 28,32 %

*Ces statistiques ont été calculées sur la base des 1504 fiches d'inscription reçues en date du 22.01.01.*

### Des lecteurs amateurs éclairés

La formation des lecteurs bénévoles est un élément important du travail des coordinateurs Lire et faire lire. 61% des formations ont pour sujet la connaissance de la littérature jeunesse et les techniques de lecture.

*(Chiffres 2007-2008)*



## 3. Les actions

### 3.1. Les événements

#### La Rentrée Lire et faire lire

Au cours de la première quinzaine de novembre, selon les villes, en compagnie d'écrivains soutenant Lire et faire lire, les bénévoles franchissent les portes des écoles et font connaissance avec les enfants auxquels ils liront de superbes albums et de captivants textes durant toute l'année scolaire.

Les journalistes rendent compte de cette rentrée en accompagnant nos bénévoles et les écrivains dans les écoles.

#### Lectures événementielles

A l'occasion de la Semaine bleue (octobre), une sélection d'ouvrages sur le thème des personnes âgées est proposée aux bénévoles de Lire et faire lire afin qu'ils participent à cette lecture événementielle.

La Semaine d'éducation contre le racisme permet également une lecture événementielle sur ce thème. Notre partenaire « La BnF-Centre national de la littérature pour la jeunesse/La Joie par les livres » sélectionne ces ouvrages.

#### Prix poésie des lecteurs Lire et faire lire

Les lecteurs lisent, de septembre à mi-février, les textes de 4 recueils sélectionnés par le Printemps des Poètes. Les ouvrages sont fournis aux départements participants grâce au partenariat de la MGEN, CASDEN et MAIF. Parmi ces 4 recueils, les lecteurs choisissent un lauréat en répondant à la question suivante : *Quel livre souhaiteriez-vous voir entre les mains des enfants ?*

Pour faire un choix, les lecteurs doivent se souvenir du ressenti et des réactions des enfants en tenant compte de leurs expériences dans la classe. Malgré toute la difficulté d'évaluer l'impact d'un poème sur un enfant, nous souhaitons attirer l'attention des lecteurs sur l'importance des réactions et de l'avis des enfants. Le prix est remis lors du Salon du livre de Paris en mars.

#### Sacs de pages

Depuis 2005, grâce au soutien de la Direction de la jeunesse et de la vie associative et du Ministère de la culture, Lire et faire lire propose l'opération "Sacs de pages".

L'envoi d'un sac à dos contenant 4 livres permet d'enrichir les séances de lecture en centres de loisirs pendant les vacances.

#### A vous de lire

Lire et faire lire participe activement à cette manifestation (mai) et propose des séances publiques de lecture.

#### Le Camion des mots

A l'initiative de notre partenaire le magazine Lire, les bénévoles participent à l'accueil des classes lors du passage du Camion des mots dans leur région. Depuis l'année 2005, le Camion des mots organisé avec le soutien de la MAIF et France 3 a permis à plus de 150 000 enfants de découvrir les richesses de la langue française en jouant avec les mots.

## **3.2. Les actions spécifiques**

### **Lire et faire lire et les Quartiers prioritaires**

#### **Programme Réussite Educative :**

Dans les quartiers en difficulté, Lire et faire lire mobilise son réseau qui participe depuis 2006 aux actions conduites dans le cadre des Programmes de Réussite Éducative. Lire et faire lire intervient plus particulièrement en direction des familles avec le soutien de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).

#### **Réseau Ambition réussite :**

Le Ministère de l'Éducation nationale a inscrit Lire et faire lire dans les actions destinées à renforcer et accompagner les équipes pédagogiques dans les écoles et les collèges des Réseaux Ambition réussite situés dans les zones d'éducation prioritaire.

### **Lire et faire lire et la Petite enfance**

Lire et faire lire développe sa présence dans les structures éducatives et sanitaires de la « petite enfance ». En partenariat avec les communes et les Caisses d'allocations familiales, les lectures sont proposées aux enfants fréquentant les crèches, la PMI, les centres sociaux...

Grâce au soutien du Ministère de la Culture et de la Communication) et de la CNAF, des formations sont proposées aux bénévoles et coordinateurs Lire et faire lire.

## **3.3. Les formations**

### **Les formations nationales Lire et faire lire**

Avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication et du CDVA, Lire et faire lire organise au niveau national des formations destinées aux bénévoles et coordinateurs sur les thèmes de la lecture de la poésie, de la lecture publique à voix haute, dans les centres de loisirs, dans les structures « petite enfance », dans les quartiers prioritaires..

### **Les formations départementales Lire et faire lire**

Chaque coordination départementale propose tout au long de l'année des formations destinées aux bénévoles ayant pour thème la lecture à voix haute, la connaissance de la littérature jeunesse, la psychologie de l'enfant et la vie de groupe.

## **3.4. L'animation du réseau**

### **- La Rencontre nationale Lire et faire lire**

La Rencontre nationale Lire et faire lire est l'occasion de regrouper les bénévoles et coordinateurs pour un événement culturel et une session de formation.

En octobre 2010, cette manifestation a accueilli à Epinal 400 personnes.

### **- Le Bilan national :**

Chaque année, Lire et faire lire rassemble son réseau pour un bilan national de l'action entreprise au cours de l'année.

Cette importante manifestation, accueillie à la BnF (Bibliothèque nationale de France), à l'INRP (Institut national de Recherche Pédagogique) ou lors de la Rencontre nationale est l'occasion de présenter les résultats du programme aux partenaires de l'association.

- **Les Rencontres interrégionales :**

Afin de se rencontrer, s'informer, se former et débattre autour du programme Lire et faire lire, chaque année sont organisées les Rencontres interrégionales.

En 2008/2009, les Rencontres interrégionales ont réuni les équipes départementales à Pau, Valence, Rennes, Paris et traité de l'Accompagnement éducatif.

En 2009/2010, les équipes départementales ont partagé leurs expériences de partenariats à Paris, Epinal, Rennes, Angoulême, Marseille, Lyon.

- **Les commissions de travail :**

En réunissant dans un groupe de travail annuel des bénévoles et des coordinateurs, Lire et faire lire réfléchit aux modalités de son action et produit les outils nécessaires au réseau.

Après une commission consacrée à l'accueil des bénévoles, en 2006-2007 une commission a travaillé sur le thème de la formation des bénévoles et en 2009/2010 sur l'évaluation.

- **Le Comité scientifique :**

Pour élucider les processus mis en œuvre dans Lire et faire lire, plus complexes qu'ils n'y paraissent, aux divers plans éducatif, culturel, social, psychologique... un Comité scientifique a été créé en mars 2006.

Claudine Attias-Donfut, chercheur ; Serge Boimare, psychologue et directeur pédagogique ; Jacques Bonnaffé, comédien ; Frédéric Bourcier, président du Réseau français des villes éducatrices ; Anne-Marie Chartier, chercheur ; Patrick le Mauff, comédien et metteur en scène ; Thierry Magnier, éditeur ; Daniel Maja, illustrateur ; Marie-Aude Murail, auteur ; Joël Roman, philosophe ; Roger Sue, sociologue nous font l'honneur de constituer ce Comité scientifique.

- **Les outils de communication :**

Le site internet [www.lireetfairelire.org](http://www.lireetfairelire.org) est la vitrine de l'association et également l'outil d'information du réseau Lire et faire lire.

Un numéro d'appel national (**0 825 832 833**) permet de communiquer aux structures éducatives candidates et aux bénévoles de plus de 50 ans les contacts téléphoniques des coordinations départementales chargées de les mettre en contact et de les accompagner dans la mise en place du programme.

Lire et faire lire diffuse dans son réseau une lettre électronique mensuelle (« Marque-Page »), deux numéros par an de sa revue (« Il était une fois ») auprès de ses bénévoles et un numéro par an auprès des structures éducatives.

## 4. Annexes

### Bulletin Officiel du ministère de l'Education nationale et du ministère de la Recherche

#### **ENSEIGNEMENT SCOLAIRE**

**Association « Lire et faire lire »  
Lettre du 18 janvier 2000**

BO n° 5 du 3 février 2000

L'association « Lire et faire lire » pilote un programme périscolaire national, né d'une expérience conduite à Brest depuis plusieurs années : des bénévoles offrent, hors du temps scolaire, une partie de leur temps libre à des élèves du CP au CE2 pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature. Durant toute l'année scolaire, des séances de lecture sont organisées avec un petit groupe une ou plusieurs fois par semaine, en liaison étroite avec les maîtres et leurs projets pédagogiques.

Utile à l'école et aux apprentissages dont elle a la charge, cette démarche présente également une intéressante dimension de solidarité intergénérationnelle. Une centaine d'écrivains lui apporte également, dans toutes les régions, son soutien.

Je vous invite à faciliter les contacts entre les enseignants qui le souhaitent et les associations locales porteuses de ce programme, toutes membres ou agréées par la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente. Un numéro national unique a été mis en place : le 0825 832 833.

Fait à Paris, le 18 janvier 2000

La ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire  
Ségolène ROYAL

Adresse pour consulter la

circulaire : <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/5/default.htm>

# Bulletin Officiel du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Recherche

**N°39 du 25 octobre 2001**

[www.education.gouv.fr/bo/2001/39/ensel.htm](http://www.education.gouv.fr/bo/2001/39/ensel.htm)

## **ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE ÉCOLE PRIMAIRE**

**Programme d'action "Lire et faire lire"**

**NOR : MENE0102232X**

**RLR : 514-5**

**NOTE DU 18-10-2001**

**MEN**

**DESCO A1**

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale*

□ "Lire et faire lire" est un programme national de développement de la lecture à l'école primaire qui met en relation, sous la responsabilité des enseignants et dans le cadre des projets d'école, de petits groupes d'élèves et des retraités bénévoles qui souhaitent donner un peu de temps à de jeunes enfants pour les aider à découvrir la littérature de jeunesse et pour assurer un soutien à ceux qui éprouvent des difficultés en matière de lecture.

"Lire et faire lire" répond à deux objectifs complémentaires :

- un objectif d'échange intergénérationnel destiné à favoriser l'échange et le dialogue entre des enfants et des retraités ;
- un objectif éducatif et culturel, complémentaire à ceux que visent les enseignants.

Ce programme fonctionne sur la base du volontariat de tous les intervenants, retraités et enseignants, et des élèves. Il s'inscrit dans les priorités relatives au développement de la lecture et de la maîtrise de la langue et bénéficie de la souplesse nécessaire pour s'articuler au projet développé naturellement par les enseignants dans leur classe.

Depuis son lancement en 1999, "Lire et faire lire" a concerné plusieurs centaines d'écoles et environ 3 000 retraités. Mise en œuvre conjointement par la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales, l'opération poursuit son développement sur l'ensemble du territoire.

Nous encourageons les écoles à s'engager dans ce dispositif qui s'entoure localement de toutes les garanties nécessaires et s'organise dans un rapport étroit avec les collectivités locales et les associations complémentaires au milieu scolaire.

Les renseignements peuvent être pris auprès de la représentation départementale des deux réseaux associatifs nationaux précités et auprès des inspections académiques, invitées à soutenir ce programme. Des informations sont également disponibles sur le site <http://www.lireetfairelire.org>

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Jean-Paul de GAUDEMAR

Adresse pour consulter la

circulaire : <http://www.education.gouv.fr/bo/2001/39/default.htm>

# **Programme national d'incitation à la lecture et à l'écriture dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme**

**NOR : MENJ0202948X RLR : 554-6**

**MEN DJEP 6**

**NOTE DU 20-12-2002**

---

Texte adressé aux préfètes et préfets de région, directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports ; aux préfètes et préfets de département, directions départementales de la jeunesse et des sports ; au directeur de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire ; aux directrices et directeurs des centres d'éducation populaire et de sport

---

Le rattachement de la jeunesse à l'éducation nationale offre, pour la première fois, la chance de concevoir et mener une politique globale de la jeunesse, considérée sous l'angle de la mission éducative de l'État. Comme vous le savez, j'ai fait de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme un chantier prioritaire de l'action du ministère.

J'ai demandé à la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire d'élaborer des propositions, à l'attention des enfants et des jeunes gens dans les temps péri et extra-scolaires, avec les objectifs, les partenaires, les méthodes et les outils qui lui sont propres, en complémentarité du système scolaire.

Il s'agit, dans une approche globale de prévention et de lutte contre l'illettrisme, d'initier des actions visant à éveiller et à stimuler la curiosité, le désir et le goût pour la culture de la langue et de l'écrit. L'environnement ludique dans lequel s'inscrivent ces actions, perçu comme non contraignant par les enfants et les jeunes gens, favorise l'acquisition et le développement de compétences et de savoirs qui, sans procéder directement des apprentissages fondamentaux, ni emprunter les mêmes voies, concourent cependant à leur réussite et à leur consolidation.

Depuis longtemps déjà, vous vous êtes investis dans la promotion de cette démarche et je vous en remercie. L'expérience que vous avez acquise est précieuse.

Grâce à vous, une première opération d'incitation à la lecture et à l'écriture dans les structures d'accueil collectif des enfants et des jeunes s'est déroulée, durant l'été 2002, dans vingt départements (instruction n° 742 du 25 juin 2002). Vous trouverez, en annexe 1, la liste de ces départements. Lors des réunions interrégionales des cadres des services déconcentrés du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports, rectorats, inspections académiques), vous avez pu confronter les modalités de l'intervention des uns et des autres et réfléchir à un projet éducatif complet et cohérent dans le domaine de l'écrit.

Compte tenu du bilan positif de ces opérations, j'ai décidé de demander à l'ensemble des services déconcentrés chargés de la jeunesse de s'impliquer, en 2003, dans la mission de prévention et de lutte contre l'illettrisme en développant des actions d'incitation à la lecture et à l'écriture. Pour vous permettre de les mener à bien, un budget d'un montant global de 1 300 000 euros sera déconcentré conformément au tableau de répartition que vous trouverez en annexe 2.

Je vous demande de bien vouloir désigner un collaborateur qui sera votre référent technique et pédagogique et aura la charge d'élaborer et de coordonner un programme départemental, dans le cadre d'un groupe de suivi rassemblant l'ensemble des acteurs concernés (autres services de l'État, collectivités, associations, établissements d'enseignement, parents, personnalités qualifiées). (Vous voudrez bien renseigner et transmettre au bureau DJEP 6, la fiche d'identification jointe en annexe 3).

Le groupe départemental d'incitation à la lecture et à l'écriture pourra utilement s'associer au comité départemental de pilotage des contrats éducatifs locaux. La future instruction sur les politiques éducatives territoriales reprendra cet objectif dans ses priorités.

Les centres de loisirs sans hébergement et les centres de vacances offrent également des conditions privilégiées d'intervention. Vous l'avez montré dès l'été 2002. Vous veillerez à associer les collectivités territoriales et les associations qui organisent ces accueils aux travaux du groupe départemental d'incitation à la lecture et à l'écriture. Vous insisterez pour qu'ils intègrent cette préoccupation à leur projet éducatif et pédagogique et mettent en place des actions pertinentes en liaison avec le réseau des bibliothèques et des librairies spécialisées dans le domaine de la littérature de jeunesse.



J'ai demandé à la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire de procéder au même travail incitatif, au niveau national, en direction des grandes fédérations d'éducation populaire et de jeunesse organisatrices de centres, de façon à formaliser, dans le cadre des conventions qui les associent au ministère, les principes d'une collaboration efficace.

Tous les projets favorisant l'engagement des jeunes, qui rencontreront explicitement les objectifs de prévention, de lutte contre l'illettrisme et l'échec scolaire et d'incitation à la lecture et à l'écriture, feront l'objet d'une attention particulière de votre part. Ils pourront notamment être présentés sur le site internet de l'engagement, dès le mois de mars 2003.

Au niveau national, la DJEP s'est assurée le concours de divers partenaires. Elle a mis en place :

- ▶ un comité de pilotage, chargé de coordonner, suivre et définir les procédures d'évaluation du programme.

Il est constitué de représentants de la DESCO (direction de l'enseignement scolaire), de la DPD (direction de la programmation et du développement), des services déconcentrés et des établissements nationaux de la jeunesse et des sports, de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, du Centre national de documentation pédagogique et de cinq fédérations désignées par le CNAJEP (comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire), CEMEA, FCPE, FRANCAS, FNLL, LFEFP ;

- ▶ un conseil des associations-ressources dans les domaines du livre de jeunesse et des pratiques de lecture, prêtes à mettre leur expérience au service des projets que vous souhaiteriez voir se réaliser.

Il comprend des représentants de l'association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt, de l'association Lire et faire lire, du centre de recherche et d'information sur la littérature de jeunesse, du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême, du prix Chronos de la Fondation nationale de gérontologie et du prix des Incorruptibles du réseau national des libraires "Page".

Un site intranet dédié à ce programme d'actions sera prochainement ouvert et permettra la mise en réseau de l'ensemble des coordonnateurs départementaux, pour la communication en ligne d'informations, de témoignages d'expériences, de réflexions pédagogiques, de questionnements et de suggestions.

Vous serez conviés, soit le 28, soit le 29 janvier 2003, à un premier regroupement national des coordonnateurs départementaux qui se déroulera à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. Ce sera l'occasion d'échanger les informations, de recueillir vos remarques et propositions et d'accueillir les membres du conseil des associations-ressources qui témoigneront des expériences qui sont les leurs dans ce domaine.

Un second regroupement national des chefs de services et coordonnateurs départementaux, dont la date précise n'est pas encore arrêtée, aura lieu au mois de mars 2003, en collaboration avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), pour vous fournir des éléments d'analyse du phénomène et des données historiques, statistiques et sociologiques déterminantes.

J'attire votre attention sur les stages du plan national de formation continue des personnels, qui ont trait à cette problématique.

Je souhaite que dans les initiatives que vous prendrez au niveau départemental, vous veilliez tout particulièrement à l'ouverture interprofessionnelle de vos actions de formation.

Au niveau régional, vous encouragerez les établissements et les associations, en charge de la formation continue des animateurs, à intégrer dans leurs programmes les éléments de connaissance et de méthode nécessaires à une intervention de qualité dans le domaine de la lecture et de l'écriture.

Enfin, il me paraît opportun que vous organisiez, au moins une fois par an, un regroupement interdépartemental (interrégional, si vous le jugez utile) rassemblant l'ensemble des services, institutions et associations impliqués. Vous arrêterez l'ordre du jour de ces regroupements en étroite collaboration avec les correspondants régionaux de l'ANLCI, les rectorats, les directions régionales des affaires culturelles, les structures régionales du livre et agences de coopération entre bibliothèques.

Ces regroupements ont pour objectif de développer une culture commune du phénomène dans toutes ses dimensions, d'en affiner la connaissance, de progresser dans la compréhension de ses mécanismes, de capitaliser les expériences concluantes, mais aussi d'identifier et d'écarter les pratiques inefficaces.

Je compte sur votre implication personnelle et celle de vos collaborateurs pour apporter les réponses les plus pertinentes à la question qui nous occupe et concourir ainsi à la réussite du plan national de prévention, de lutte contre l'illettrisme et d'incitation à la lecture et à l'écriture.

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Luc FERRY

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/1/default.htm>

# Circulaire du ministère de l'Éducation nationale

Paris, 25 septembre 2006

<p><b>Direction générale de l'enseignement scolaire</b></p> <p><b>Service des enseignements et des formations</b></p> <p><b>Sous-direction des écoles, des collèges et des lycées généraux et technologiques</b> <b>Bureau des écoles</b> DGESCO A1.1. n°2006-0163 Affaire suivie par René MACRON Téléphone 01 55 55 36 86 Télécopie 01 55 55 38 92 Courriel <a href="mailto:rene.macron@education.gouv.fr">rene.macron@education.gouv.fr</a> 107 rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP</p>	<p>Le ministre de l'Éducation nationale</p> <p>à</p> <p>Mesdames les Rectrices d'académie et messieurs les Recteurs d'académie Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale Mesdames les Inspectrices et messieurs les Inspecteurs d'académie – inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux Mesdames les Inspectrices et messieurs les Inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré Mesdames les Présidentes et messieurs les Présidents des comités exécutifs des réseaux « Ambition réussite »</p>
---	---

## **OBJET : inscription de l'association « Lire et faire lire » dans les actions destinées à renforcer et accompagner les équipes pédagogiques dans les écoles et les collèges des réseaux « Ambition réussite », en 2006 – 2007**

L'association « Lire et Faire Lire », fondée à l'initiative de l'écrivain Alexandre Jardin souhaite, forte de son expérience, prendre part aux efforts déployés pour la relance de l'éducation prioritaire et apporter son concours au plan « Ambition réussite » en engageant ses bénévoles à offrir une partie de leur temps libre au bénéfice des élèves et des équipes enseignantes des écoles et des collèges.

Lors de la journée nationale des réseaux « Ambition réussite », le 30 mai dernier, j'ai rappelé tout l'intérêt que je porte au partenariat développé entre le ministère chargé de l'éducation nationale et des associations telles que « Lire et faire lire ».

Transmettre le goût de lire et aider à la conquête de la maîtrise autonome de la lecture, c'est ouvrir la voie à une pleine réussite des apprentissages. Les actions conduites par les bénévoles viendront conforter le travail des enseignants en cohérence avec le projet d'école ou d'établissement et les pratiques pédagogiques mises en œuvre.

Afin de donner un nouvel essor à cette action dans ces secteurs prioritaires, les inspecteurs d'académie et les inspecteurs chargés de circonscription du premier degré inviteront les directrices et directeurs d'école et les principales et principaux de collèges à réserver le meilleur accueil aux bénévoles de l'association « Lire et faire lire » et à leur apporter toutes les informations utiles pour leur permettre de prendre part, de manière appropriée et efficace, aux dispositifs mis en place.

Les membres des coordinations départementales de l'association « Lire et faire lire » établiront des contacts avec les représentants de l'éducation nationale afin de présenter le programme national d'accompagnement périscolaire et de solidarité intergénérationnelle qu'ils développent. Ce programme qui permet d'offrir à un grand nombre d'élèves une opportunité supplémentaire d'accéder au plaisir de lire est désormais étendu aux élèves des classes de 6<sup>ème</sup>. Le partenariat engagé avec La Poste devrait permettre à l'association de recruter de nouveaux lecteurs bénévoles grâce au soutien de ses personnels.

Je vous remercie du concours que vous voudrez bien apporter à la réussite de cette opération.

Pour le ministre et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Roland DEBBASCH

# Association nationale Lire et faire lire

## Président

Gérard David

E.mail : [gdavid@lireetfairelire.org](mailto:g david@lireetfairelire.org)

## Délégué Général

Laurent Piolatto

Tél : 01 43 58 96 25

E.mail : [lpinolatto@lireetfairelire.org](mailto:lpinolatto@lireetfairelire.org)

## Animatrice Réseau

Cécile Cornaglia

Tél : 01 43 58 96 27

E.mail : [ccornaglia@lireetfairelire.org](mailto:ccornaglia@lireetfairelire.org)

## Animatrice Réseau Plan de développement

Magali Verdier

Tél : 01 43 58 96 50

E.mail : [mverdier@lireetfairelire.org](mailto:mverdier@lireetfairelire.org)

## Lire et faire lire

3 rue Récamier 75341 Paris Cedex 07

Tél. : 01 43 58 96 27 Fax. : 01 43 58 96 23

E.mail : [information@lireetfairelire.org](mailto:information@lireetfairelire.org)

Site internet : [www.lireetfairelire.org](http://www.lireetfairelire.org)

Numéro d'appel national : 0825 832 833

